



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2014
Français
Original: anglais

Soixante-neuvième session

Point 106 de la liste préliminaire*

Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 68/189 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière un rapport présentant les conclusions de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'élaboration d'un projet d'ensemble de stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, qui s'est tenue à Bangkok du 18 au 21 février 2014.

Conformément au projet de résolution IV, que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-troisième session, a recommandé au Conseil économique et social d'approuver en vue de son adoption par l'Assemblée générale, et afin de présenter le texte final, tel que modifié, des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, le rapport du groupe d'experts a été republié sous la cote E/CN.15/2014/14/Rev.1.

* A/69/50.

